AUTORITÉ DE RÉGULATION
DES JEUX DE HASARD

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail

LE CONSEIL DE REGULATION

DECISION N°014/2026/ARJH/CR/PCR DU 22 JUIN 2026 PORTANT NOTIFICATION DE BLOCAGE D'UN SITE DE JEUX EN LIGNE ILLICITE.

Le Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard de Côte d'Ivoire,

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 2020-480 du 27 mai 2020 portant régime juridique des jeux de hasard en Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2021-301 du 16 juin 2021 portant organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard en Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2021-922 du 22 décembre 2021 portant nomination des membres du Conseil de Régulation de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard en Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2023-945 du 06 décembre 2023 portant régime des jeux concédés à la Loterie Nationale de Côte d'Ivoire ;

Vu le décret n°2026-116 du 18 mars 2026 portant renouvellement du mandat du Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard ;

Vu le courrier de la LONACI référencé 255/2026/DG/DAJC/KY/Ss/Ce du 12 juin 2026, relatif à la demande de blocage d'un site de jeux en ligne illicite ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : L'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard (ARJH) ordonne à tous les fournisseurs d'accès à internet de procéder au blocage du site de jeux en ligne illicite ci-après désigné, sur l'ensemble du territoire national.
Il s'agit de : wowbet.win

Article 2 : Les fournisseurs d'accès à internet devront bloquer tout accès au site de jeux en ligne illicite visé à l'article 1 ci-dessus, dans un délai qui ne saurait excéder vingt-quatre heures, à compter de la notification de la présente décision.

• Il Plateaux Attoban, Cité 7ème tranche vallée rue L159
• 17 BP 247 Abidjan 17
• Tél.: (+225) 25 22 01 34 40 / 07 02 27 27 27

• Email: contact@arjh.ci
• NCC : 22 42 351P
• Site web : www.arjh.ci

Article 3 : Le Directeur Général de l'Autorité de Régulation des Jeux de Hasard est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Fait à Abidjan, le 22 juin 2026

Le Président du Conseil de Régulation

Autorité de Régulation des Jeux de Hasard
Le Président du Conseil de Régulation
ARJH

Jules DALLY